

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1062

Artikel: Tourisme vaudois : la fuite en avant
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fuite en avant

Le tourisme vaudois est malade et, à défaut d'avoir de bon médecins, il dispose de généreux mécènes.

(pi) Le Grand Conseil a voté la semaine passée une modification de la loi sur le tourisme et prévu un engagement de l'Etat pour une septantaine de millions. Au programme, la réfection et l'amélioration des infrastructures des stations du Jura et des Préalpes. Sans aborder le fond du problème — quel type de tourisme voulons-nous ? — le Grand Conseil s'est borné à alléger, par rapport au projet gouvernemental, la part de financement des communes au détriment de celle du canton.

Une réflexion plus approfondie sur le tourisme reste cependant d'actualité: ne pouvant concurrencer les stations valaisannes mieux situées, faut-il rénover des installations qui n'ont pas réussi à dégager les sommes nécessaires à leur renouvellement ? Et faut-il continuer à doter d'équipements hivernaux de pointe des stations financièrement chancelantes, au risque de compromettre une nécessaire diversification ?

Les députés ont répondu oui sans hésiter, allant même jusqu'à augmenter la taxe de séjour qui alimente le Fonds d'équipement touristique, moyen d'obliger les établissements de plaine à financer des installations en montagne.

Le tourisme est certes pourvoyeur d'emplois dans des régions économiquement fragiles, mais il n'existe guère d'indications sur le nombre d'emplois créés par franc investi, ni sur la qualité de ces postes de travail. On sait que le tourisme d'hiver, plus particulièrement en hôtel, est en recul, la clientèle se laissant séduire par des destinations plus exotiques et lointaines ou rentrant chez elle après une journée de neige. Dans ces conditions, il est nécessaire que les sommes qui seront investies par l'Etat le soient en respectant quelques principes. Le dossier très complet paru dans *La Vie économique* n° 12/90 pourra

servir d'utile référence (les citations en italique qui suivent sont extraites de ce dossier).

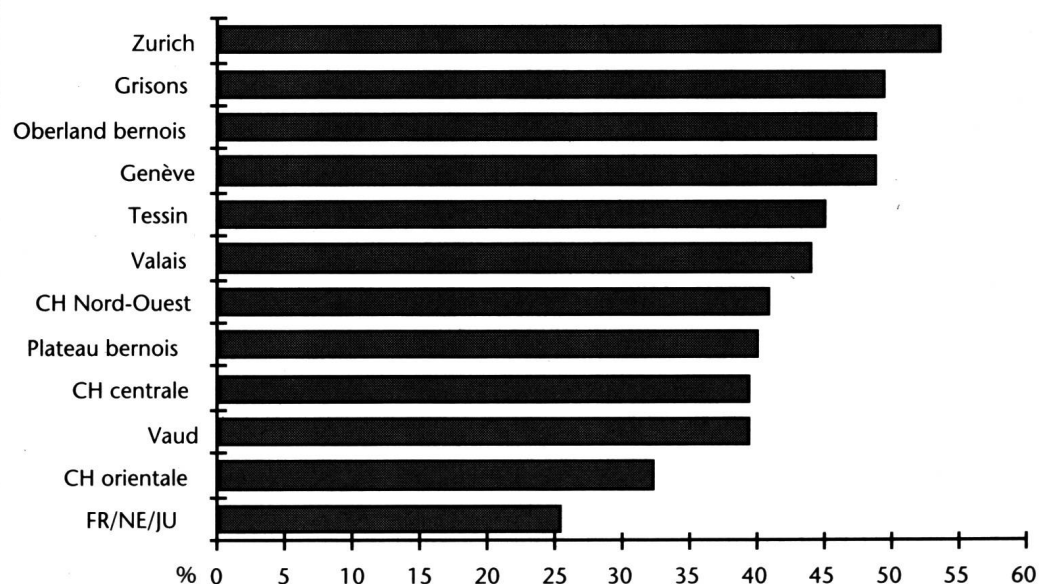
- Eviter de suréquiper des régions et faire des choix. Il n'est pas indispensable que chaque station possède une gamme complète d'installations.

- Miser sur une meilleure qualité de ce qui existe déjà. Pour ce qui est des remontées mécaniques, les interventions devraient se limiter à améliorer l'accès aux grands domaines skiables existants où l'enneigement est assuré. Avant de construire de nouveaux hôtels, ils seraient nécessaire d'adapter l'offre actuelle. *«Il s'agit, économiquement parlant, moins de viser une nouvelle augmentation des nuitées qu'une augmentation des chiffres d'affaires, compte tenu des données naturelles et sociales.»* (Claude Kaspar, président de la direction de l'Institut du tourisme à l'Ecole des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall.) *«Il n'y a pratiquement qu'une seule voie qui conduise au succès: la croissance qualitative dans l'offre touristique ainsi que la renonciation aux extensions de capacité, pour*

des raisons d'ordre économique, et [la renonciation] à la mise en valeur et à l'équipement de nouveaux territoires pour des motifs de nature écologique.» (Paul Messerli, directeur de l'Institut de géographie de l'Université de Berne.)

- Abandonner toute velléité d'équipement uniquement hivernal dans les stations de basse et moyenne altitude et miser sur une diversification: l'accueil des skieurs de fond et des touristes d'été ou d'automne est encore souvent déplorable. L'infrastructure para-hôtelière n'est généralement pas accueillante parce que construite rapidement en période d'euphorie, sans trop se soucier de son intégration dans le site et dans le but principal de fournir du travail à l'entrepreneur de la région. Dans le même ordre d'idée, éviter les aménagements hivernaux risquant de compromettre le tourisme en d'autres saisons. Les Vaudois semblent ne pas vouloir tirer profit d'une évolution que constate Klaus Hug, directeur de l'OFIAMT: *«La Suisse a acquis une longueur d'avance sur ses concurrents étrangers dans le domaine des vacances écophiles, proches de la nature, en percevant très tôt la vague nouvelle de demandes dans ce domaine.»* En l'absence d'un cahier des charges clairement adopté par le Grand Conseil, rien n'empêchera de continuer à financer des gouffres à millions tel l'équipement du glacier des Diablerets. ■

Taux d'occupation des hôtels et établissements de cure suisses en 1989



La comparaison ci-dessus montre que la capacité hôtelière vaudoise figure parmi les moins bien rentabilisées du pays.

Source: Office fédéral de la statistique